



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 113022

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la situation des salariés demandant leur départ anticipé à la retraite pour longue carrière en application de la loi Fillon. Le nombre de demandes de départ à la retraite pour des salariés ayant commencé à travailler très jeunes depuis l'âge de quatorze ans par exemple semble connaître une augmentation substantielle, ce qui témoigne du besoin légitime correspondant à cette mesure de justice sociale. Afin d'anticiper toutes les dispositions nécessaires sur un dossier qui ne manquera pas dans les prochains mois de revenir au coeur du débat politique, il apparaît souhaitable de maîtriser les évolutions découlant de cette loi. Il remercie de bien vouloir lui communiquer les projections établies depuis l'entrée en vigueur de la loi.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113022

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12877